



Genève, le 29 juin 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

La détention se dote d'un plan canicule pour les détenus et le personnel

Le document définit différents niveaux d'alerte et les actions à entreprendre en conséquence.

L'office cantonal de la détention (OCD) se dote d'un plan canicule afin d'anticiper les situations difficiles tant pour les personnes détenues que pour le personnel. Ce document définit et uniformise différents niveaux d'alerte, en fonction des températures. Il prévoit les actions à entreprendre en conséquence:

- Mesures opérationnelles au profit direct des détenus (ex: installation de ventilateurs dans les réfectoires pour les repas en commun, glace supplémentaire, ouverture des portillons des cellules) et du personnel (ex: distribution de récipients en plastique pour mettre de l'eau au réfrigérateur, télétravail lorsque cela est possible, arrêt du travail pour les femmes enceintes);
- Information (ex: contrôle des températures dans les cellules les plus exposées, dans les ateliers et les locaux administratifs des établissements de détention);
- Coordination (ex: entre les établissements de détention et services, la cellule canicule interne à l'office et la cellule canicule cantonale).

Ce concept formalise ainsi un processus de travail et d'activation de mesures, dont certaines étaient déjà en vigueur les étés précédents, mais n'étaient pas coordonnées ni supervisées par la direction générale de l'OCD.

Le plan canicule de l'OCD s'inscrit en cohérence avec les actions entreprises par la cellule canicule cantonale. Il est complété par des plans d'action opérationnels propres à chaque établissement de détention en fonction des spécificités propres de chacun d'entre eux (types de prise en charge des personnes détenues et infrastructures notamment).

Parallèlement aux mesures organisationnelles prévues dans le plan canicule de l'OCD, des études sont en cours afin de déterminer les actions qui pourraient être entreprises, au plan infrastructurel, sur les bâtiments pénitentiaires en vue de réduire les températures.

Pour toute information complémentaire: M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 86 75.